



Troisvierges, le 1^{er} juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du conseil communal de TROISVIERGES

Point de l'ordre du jour : 9

Séance publique du: 01.06.2026
Date de l'annonce publique : 26.05.2026
Date de la convocation : 26.05.2026

**Objet: à partir du
01.10.2026 :
nouveaux tarifs
utilisation de le
piscine couverte et
de la piscine en plein
air à Troisvierges**

Présents: MM. Mertens, bourgmestre,
Breuskin, Henckes, échevins
Aubart, Glod, Dormans, Dumont, Schroeder, Hahn
Stempel, Schmitz, conseillers

Absent, excusé : De Dood, conseiller

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'article 124 de la Constitution ;

Revu la délibération du conseil communal de Troisvierges du 04.04.2023, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 3 mai 2023, réf. 842xfc32f et relative à la modification des tarifs à percevoir sur l'utilisation de la piscine couverte et de la piscine en plein air à Troisvierges ;

Revu la délibération du conseil communal de Troisvierges du 20.06.2023, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 4 juillet 2023, réf. 843xeface et relative à la modification des tarifs concernant les abonnements piscine en plein air à Troisvierges ;

Revu la délibération du conseil communal de Troisvierges du 18.04.2024, approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 2 mai 2024, réf. 848x7cab4 et relative à la modification des tarifs à percevoir sur l'utilisation de la piscine en plein air à Troisvierges ;

Vu la proposition du collège échevinal de Troisvierges visant à refixer à partir du 1^{er} octobre 2026 les tarifs à percevoir pour l'utilisation de la piscine couverte et de la piscine en plein air à Troisvierges, ce qui rapportera à la commune une légère plus-value de recettes ordinaires ;

Vu le crédit de 50.000,00 € inscrit au budget 2026 sous l'article 2/823/706090/99001 « droits d'entrée et location de la piscine » ;

Vu le crédit de 3.000,00 € inscrit au budget 2026 sous l'article 2/823/708213/99001 « location de la piscine communale à d'autres communes » ;

Vu le crédit de 1.000,00 € inscrit au budget 2026 sous l'article 2/823/708213/99002 « location de la piscine à d'autres particuliers/personnes privées » ;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications et propositions ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX



Troisvierges, le 1^{er} juin 2026

De fixer à partir du 1^{er} octobre 2026 les tarifs à percevoir pour l'utilisation de la piscine couverte et de la piscine en plein air à Troisvierges comme suit :

Piscine couverte et piscine en plein air :		
	Adultes >18 ans	Enfants/ado. 4-18 ans
Tarifs 2 heures :	3,50 €	2,50 €
Tarif 4 heures :	6,00 €	4,00 €
Tarif journalier :	9,00 €	7,00 €
Supplément par demi-heure dépassée :	1,00 €	1,00 €
Abonnement piscine couverte et piscine en plein air – durée 6 mois		
	Adultes >18 ans	Enfants/ado. 4-18 ans
	100,00 €	70,00 €
Abonnement piscine couverte et piscine en plein air – durée 12 mois		
	Adultes > 18 ans	Enfants/ado. 4-18 ans
	180,00 €	120,00 €
Piscine en plein air - groupes > 15 personnes :		
	Adultes > 18 ans	Enfants/ado. 4-18 ans
Tarif journalier :	7,00 €	5,00 €
Location piscine couverte et piscine en plein air avec maître-nageur :		
Diverses associations (p.ex. CSN) et Club-Haus op der Heed : Ces tarifs sont uniquement valables pour les associations, sociétés, particuliers originaires d'une autre commune que de Troisvierges.		150,00 € / heure
Location à d'autres communes :		150,00 € / heure

De transmettre la présente délibération au Ministre des Affaires intérieures.

Ainsi décidé en séance publique à Troisvierges, date qu'en tête.

Suivent les signatures
Pour expédition conforme.

le bourgmestre

le secrétaire

